

La Fédération  
des commissions  
scolaires  
du Québec



## POUR UN RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES

PRINCIPALES MESURES DU PLAN D'ACTION 2011-2013

UNE VISION, DES ACTIONS  
ET L'ENGAGEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES  
POUR AUGMENTER LA PERSÉVÉRANCE  
ET LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES DU QUÉBEC

L'ÉDUCATION  
PUBLIQUE  
AU QUÉBEC

Des forces qui s'additionnent  
Des succès qui se multiplient

## **Une vision... pour nos élèves**

Le conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a décidé, avec une forte majorité, lors de sa session des 26 et 27 août 2011, qu'il était nécessaire de procéder au renouvellement des commissions scolaires. Une réflexion de plusieurs mois a en effet amené les présidentes et les présidents des commissions scolaires à conclure que des changements devraient être apportés, *le statu quo* n'étant plus possible.

### **La persévérance et la réussite des élèves sont au cœur de ce plan d'action 2011-2013 pour le renouvellement des commissions scolaires**

Il s'inscrit dans l'esprit et le respect de la vision commune des partenaires nationaux du réseau des commissions scolaires traduite dans le document intitulé *Un réseau concerté pour l'actualisation de la gouvernance scolaire (projet de loi n° 88)* produit en 2010, de même que des nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur les élections scolaires* qui ont été introduites lors de l'adoption du projet de loi n° 88 en 2008, notamment celles portant sur les conventions de gestion et de réussite éducative et les conventions de partenariat.

### **Trois axes d'intervention**

- **Simplifier l'administration publique**
- **Faire reconnaître l'école publique**
- **Redonner un sens à la démocratie scolaire**

Ce plan d'action reconnaît les pratiques de gestion prometteuses présentes dans les commissions scolaires et ne fait surtout pas table rase des moyens ou actions déjà mis en œuvre. Il constitue un outil qui doit soutenir les commissions scolaires afin de porter encore plus loin la réflexion sur leurs structures, leurs pratiques et leur gouvernance.

Certes, ce plan visera une réduction de la bureaucratie par une simplification des pratiques administratives. Mais plus encore, ce plan permettra aux commissions scolaires de solutionner ou d'atténuer des problématiques telles que la faible fréquentation des jeunes en formation professionnelle, l'autonomie et l'imputabilité des écoles et des centres et le faible taux de participation aux élections scolaires, et ce, afin d'assurer la qualité des services au profit de la persévérance scolaire et de la réussite des élèves.

Parce que les élus sont la voix des citoyens en éducation, ce plan d'action repose sur la prémisse que les commissions scolaires et leurs élus demeurent le modèle le plus approprié pour, d'une part, veiller à l'éducation des élèves tout en assurant une gestion efficace axée sur les besoins et, d'autre part, assurer une imputabilité directe auprès des parents et de l'ensemble de la communauté. Ce plan d'action vise **à rendre les commissions scolaires encore plus performantes, efficaces et efficientes, tout en ayant comme objectif une réponse améliorée aux besoins de chaque élève, tout en assurant l'équité dans la dispensation de leurs services.**

L'engagement des commissions scolaires envers nos élèves à travers ce plan d'action *Pour un renouvellement des commissions scolaires* se traduira par des structures administratives allégées, un dialogue avec la communauté et les parents plus fréquent et simplifié, des écoles et des centres ayant une plus grande autonomie de gestion pédagogique et plus imputables envers la communauté et la commission scolaire ainsi que des instances participatives dynamiques. **La véritable finalité de ce plan est de permettre à nos élèves de mieux réussir et d'augmenter globalement le taux de persévérance et la réussite scolaire en assurant une continuité, une cohérence et une cohésion des actions.**

## **Des actions... pour nos élèves**

### **Simplifier l'administration publique**

**Bien que les commissions scolaires soient en soutien aux écoles et aux centres, force est de constater qu'elles sont perçues comme des entités administratives trop lourdes. Aussi, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport exige des commissions scolaires des processus de reddition de comptes nombreux et complexes. Dans le contexte des coupures budgétaires et du rapport du Vérificateur général du Québec sur les frais d'administration des commissions scolaires, des changements s'imposent à tous les niveaux.**

### **Interventions nationales**

- Exiger de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de mettre en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur la bureaucratie afin de réduire la lourdeur administrative du Ministère vers les commissions scolaires.
- Rassembler les principaux partenaires du réseau afin qu'ils participent à une organisation mieux adaptée des services éducatifs ayant comme principaux indicateurs la persévérance et la réussite des élèves.
- Exiger du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport que les résultats scolaires et les taux de persévérance et toute autre information relative à la réussite des élèves soient disponibles le plus rapidement possible.
- Exiger du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de fournir une information de gestion fiable et récente qui permet réellement l'analyse de l'efficacité des commissions scolaires.
- Mettre en place des équipes de soutien aux commissions scolaires et aux régions afin de les accompagner dans les analyses requises visant des regroupements régionaux de services ou de commissions scolaires.

## **Des actions... pour nos élèves**

### **Interventions régionales**

- Évaluer la possibilité de réaliser des regroupements de services dans le contexte d'autonomie des commissions scolaires et de la qualité des services à la clientèle et des particularités régionales.
- Évaluer la possibilité de réaliser des regroupements volontaires de structures dans un contexte de maintien de la qualité des services à la clientèle et des particularités régionales.
- Effectuer une analyse des interventions (demandes, reddition de comptes, formulaires...) de la direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport vers les commissions scolaires dans le but d'identifier celles qui pourraient être réduites ou supprimées afin de diminuer la bureaucratie.

### **Interventions locales**

- Analyser la structure administrative et identifier les mesures correctives qui permettraient d'en simplifier le fonctionnement.
- Accroître l'autonomie des écoles et des centres dans la gestion pédagogique tout en assurant l'imputabilité des directions d'établissement par un processus de reddition de comptes simplifié.
- Revoir la gouvernance et la gestion de la commission scolaire afin qu'elle applique les meilleures pratiques de gestion de la réussite éducative.
- Intensifier les liens avec les partenaires afin qu'ils participent à une organisation mieux adaptée des services éducatifs en vue d'une plus grande persévérance, d'une meilleure réussite de chacun des élèves et d'un partage des meilleures pratiques professionnelles.
- Améliorer les communications avec les parents et la communauté notamment en instaurant des mesures concrètes afin d'optimiser le temps de réponse à leurs demandes.

## **Des actions... pour nos élèves**

### **Faire reconnaître l'école publique**

**Dans un souci d'égalité des chances, le plan d'action s'inscrit en faveur de l'école publique. Chaque jour, des centaines de personnes sont à pied d'œuvre dans les écoles du Québec et réalisent de nombreuses activités afin de favoriser la réussite des élèves. Malheureusement, ces succès sont trop souvent méconnus. De plus, le rôle de chacun des intervenants du système d'enseignement public et leur complémentarité méritent d'être mieux expliqués.**

### **Interventions nationales**

- Effectuer une tournée réunissant les commissions scolaires dans chacune des régions du Québec ainsi que leurs principaux partenaires afin de faire connaître l'école publique et procéder à une réflexion collective sur le rôle des commissions scolaires.
- Organiser un Sommet à l'intention de toutes les commissions scolaires et des partenaires nationaux portant sur la mobilisation et la valorisation du réseau public d'éducation.
- Entreprendre une démarche avec les partenaires afin que l'Assemblée nationale se positionne en faveur du réseau public d'éducation, notamment par une politique nationale sur l'éducation.
- Partager avec le réseau les pratiques ayant de bons résultats, que ce soit au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde.

### **Interventions régionales**

- Rencontrer les partenaires sur les défis des commissions scolaires, de leurs écoles et de leurs centres avec pour objectif de valoriser le rôle des intervenants en plaçant l'élève au sommet des priorités.
- Mettre en commun des activités de communication sur une base régionale : encart publicitaire, conférence de presse, communiqué, développement d'une vidéo pour le Web, médias sociaux afin de mieux faire connaître les réalisations et le fonctionnement du système public d'enseignement, identification d'un porte-parole en faveur de l'école publique.

## **Des actions... pour nos élèves**

### **Interventions locales**

- Utiliser les divers moyens de communication (boîte à outils, bulletins, Web, médias sociaux, communiqués, médias, journées portes ouvertes, rapport annuel, rencontres avec le personnel) afin de faire connaître systématiquement les bons coups des écoles, des centres et des services des commissions scolaires auprès des parents et de la communauté et du personnel des commissions scolaires.
- Assurer un dialogue fréquent et accessible avec les parents et la communauté par différents moyens (médias sociaux, courriels, service-réponse Internet, etc.).
- Identifier les pratiques qui donnent de bons résultats, en comprendre le fonctionnement et prendre les moyens afin de les étendre à d'autres établissements ou d'autres commissions scolaires.

## **Des actions... pour une démocratie scolaire renouvelée**

### **Redonner un sens à la démocratie scolaire**

**Bien que le réseau des commissions scolaires soit déjà un réseau démocratique par le biais de toutes ses instances participatives, encore trop peu de citoyens se prévalent de leur droit de vote aux élections scolaires. Par conséquent, la légitimité des commissaires est remise en question régulièrement. La vitalité des instances participatives des commissions scolaires pourrait être optimisée. De plus, la participation des parents à ces instances aurait avantage à être accrue. Des mesures sont proposées afin de pallier à ces situations.**

### **Interventions nationales**

- Demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au gouvernement de procéder, dans les plus brefs délais, à l'adoption de l'encadrement législatif approprié afin :
  - D'arrêter la date de la prochaine élection générale des commissaires en même temps que l'élection générale municipale;
  - De mettre en vigueur les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et de la *Loi sur les élections scolaires* introduites par le projet de loi n° 88 adopté en 2008;
  - De prévoir, dans la mesure du possible, une représentation des commissaires au sein des instances socioéconomiques;
  - De permettre l'utilisation de différents modes de votation (électronique, Internet, poste...);
  - De donner aux candidates et aux candidats les moyens de faire connaître leur rôle et leurs actions;
  - De donner aux candidates et aux candidats au poste à la présidence au suffrage universel les moyens nécessaires pour réaliser leur campagne électorale.
- Intervenir auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin que ses actions soient orientées dans le sens :
  - D'une concertation avec ses partenaires, les commissions scolaires;
  - D'une pratique réelle de décentralisation;
  - D'un remplacement des comportements principalement axés sur les directives, par des comportements soucieux de collaboration.

## **Intervention régionale**

- Organiser des événements ou des activités favorisant la promotion du rôle du conseil des commissaires au sein de la commission scolaire de même que du rôle et des impacts de la commission scolaire dans sa communauté.

## **Des actions... pour la communauté**

### **Interventions locales**

- Entreprendre un dialogue avec les directions d'établissement ainsi qu'avec les conseils d'établissement et le comité de parents afin :
  - d'accroître leurs responsabilités, leurs pouvoirs, leur autonomie;
  - et de simplifier les relations avec les parents et la communauté.
- Soutenir les actions des parents en vue de favoriser leur participation aux assemblées générales, aux conseils d'établissement, au comité de parents et autres lieux démocratiques de même que de renforcer et clarifier leur rôle au sein des instances de la commission scolaire.
- Accroître la présence de la commission scolaire et de ses établissements dans la communauté en optimisant l'utilisation partagée des équipements publics scolaires et municipaux.
- Procéder à une évaluation régulière des services offerts à la communauté, l'informer des résultats et, le cas échéant, diffuser les actions mises de l'avant pour les améliorer, notamment dans le cadre de l'évaluation du plan stratégique de chaque commission scolaire.
- Développer des outils de communication afin de promouvoir le rôle du commissaire ainsi que son travail de représentation au sein de la communauté.

## **Un engagement... pour nos élèves**

Le plan d'action *Pour un renouvellement des commissions* scolaires, rigoureux et ambitieux, précise les actions à réaliser aux plans national, régional et local, un échéancier qui porte sur les années 2011-2013, des indicateurs, de même que les acteurs qui devront réaliser ces actions.

Ce plan d'action repose sur des pratiques de gestion prometteuses déjà présentes dans le réseau des commissions scolaires. Toutefois, à ce moment-ci, les commissions scolaires, en organismes responsables et soucieux des attentes de la population et du gouvernement, veulent porter encore plus loin la réflexion et l'action.

Par ce plan d'action, les commissions scolaires s'engagent, notamment, au cours des deux prochaines années, à présenter à la population et au gouvernement des structures administratives allégées, à tenir un dialogue avec la population et les parents plus fréquent et simplifié et à accorder une plus grande autonomie de gestion pédagogique aux écoles et aux centres. Mais surtout la véritable finalité de ce plan, et c'est l'engagement que prend le réseau des commissions scolaires, est de permettre à nos élèves de mieux réussir en augmentant le taux de persévérance et de réussite scolaires.